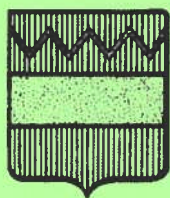


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par PAIRI DAIZA S.A., propriétaire du bien sis, Les Wespellières à Cambron-Casteau visant la construction de 10 mangeoires pour éléphants.

La demande est soumise à annonce de projet

Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du PCA n°2 dit « Parc PARADISIO » approuvé par AM du 14/07/2009 (devenu SOL) en ce qui concerne :

- La zone 40.2 – Zone paysagère de champs et prairies.

L'affiche est posée ce 12 mars 2020

L'enquête se déroule du 18 mars 2020 au 1^{er} avril 2020 inclus.

La demande nécessite des écarts au schéma d'orientation local (SOL)

Conformément à l'article D.IV.5 du CoDT

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9 à 12h ou sur rendez-vous (068/45.73.10) à l'adresse suivante : Grand Place, n°2a 7940 Brugelette

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme GASPARD Véronique téléphone : 068/45.73.10 et adresse mail : urba-envir@brugelette.be, dont le bureau se trouve à 7940 Brugelette, Grand Place, n°2a ~~tous les matins~~ ou sur rendez-vous.

Les réclamations et observations écrites avec toutes vos coordonnées sont à envoyer du 18/03/2020 au 01/04/2020 au Collège communal :

- par recommandée à l'adresse suivante Grand Place, n°2a 7940 Brugelette,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be .

Brugelette, le 10 mars 2020

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale,
Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,
André DESMARLIÈRES